

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 septembre 2013
--

Collège A

M. Alain BONNIN,
Mme Annie VINTER,
MM. Alain DEREUX (procuration à Samuel MERCIER), Samuel MERCIER, Eric LOQUIN,
Louis de MESNARD.

Collège B

Mmes Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL,
MM. Jean-Philippe ROLIN (procuration à Vincent THOMAS), Vincent THOMAS,
Laurent BRACHAIS,
Absente : Mme Sophie GENELOT

Collège IATSS

MM. Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN, Cédric CLERC.

Collège usagers

MM. Thomas MONNET-POUPON, Reda AMRANI-JOUTEY (procuration à Thomas MONNET-POUPON), Jean-Baptiste BACCON (procuration à Mikael SALLE), Mikael SALLE
Absent : M. Thibault GOURDET

Personnalités extérieures

MM. José ALMEIDA, François PATRIAT (procuration à Marie-Geneviève GERRER),
Pierre-Charles PONS (procuration à Annie VINTER), Jacques BAH (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN),
Mme Clotilde MARSEAULT (procuration à Laurent BRACHAIS)
Absents : MM. Pierre GUEZ, Bertrand THIBAUT

Personnes présentes à titre consultatif

Mme Marie-France MATHIEU, Directrice Générale des Services par intérim,
Mme Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
MM. Emmanuel RANC, Directeur Général Adjoint chargé de la Recherche et du Développement, Gilles GENET, Agent comptable, Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

MM. Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements, Pierre ANCET, Vice-président délégué aux politiques culturelles, Alain TABARD, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-présidente du Conseil d'Administration.....	1
II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emploi 2014.....	2
III) Composition de la commission des statuts.....	25
IV) Questions diverses	30
- Avis sur la nomination du Directeur du service commun de formations continue et par alternance.....	30

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2013)

*(La séance est ouverte à 14 h 45 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Nous allons pouvoir commencer ce Conseil d'administration étant donné que le quorum est atteint, que les membres qui étaient attendus sont présents.

I) Informations du Président et de la Vice-présidente du Conseil d'administration

Le Président.- Je voudrais tout d'abord vous remercier d'être là pour ce Conseil d'administration qui est un Conseil d'administration qui, je ne dirais pas, est un Conseil extraordinaire mais qui est un conseil qui vient en plus du calendrier institutionnel que nous sommes tenus de suivre. Bien qu'étant un Conseil d'administration extraordinaire, c'est un Conseil d'administration important qui doit nous permettre d'avoir un débat d'orientations générales sur notre politique en matière d'emplois et de budget pour l'année 2014. C'est une date importante dans l'ensemble de notre procédure de construction financière et budgétaire. C'est un élément de notre construction qui a été rajouté depuis l'an passé de façon à donner à la dernière phase de la campagne budgétaire et de la campagne d'emplois la légitimité que peut conférer un Conseil d'administration.

Avant de rentrer dans ce débat d'orientations budgétaires et de campagne d'emplois, je voudrais, comme c'est la coutume, vous donner très rapidement quelques informations.

Je voudrais en premier lieu accueillir parmi nous Monsieur Marlot qui sera le nouveau représentant des services rectoraux à notre Conseil d'administration. Il suivra nos travaux dans la continuité de ce que faisait Monsieur Norbert Arnoult. Monsieur Marlot, nous sommes heureux de vous accueillir.

Je voudrais vous dire également que nous avons eu le plaisir que soit publié au Journal Officiel du 31 août dernier l'arrêté de création et d'accréditation de l'ÉSPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation). L'arrêté a été pris le

30 août, publié le 31 pour création de l'ÉSPÉ au 1^{er} septembre. Le 1^{er} septembre, Sophie Morlaix a été nommée administratrice provisoire de l'ÉSPÉ par Madame la Rectrice.

Je vous informe également qu'à l'UFR Langues et communication, Catherine Orsini a pris ses fonctions de directrice de l'UFR en relais de Marie-Geneviève Gerrer.

Et puis, à l'IUT de Dijon Auxerre, Patrick Danaudière a également pris ses fonctions de directeur au 1^{er} septembre, dans la continuité de Marcel Grenard.

Voilà pour les principales informations que nous souhaitons vous donner très rapidement, en introduction de ce Conseil d'administration.

Nous avons également le plaisir d'accueillir Laurence Maurel qui rejoint notre Conseil d'administration aujourd'hui. Ceci dans un contexte un peu particulier puisqu'elle prend la suite de Jean-Charles Jules qui a volontairement décidé de quitter notre Conseil d'administration au mois de juillet dernier. Laurence, bienvenue à toi. Tu es en terrain connu puisque tu as déjà été administratrice de notre université.

Trois points sont à l'ordre du jour de ce CA :

- un point important relatif aux orientations budgétaires et lié à la campagne d'emplois ;
- un point également important mais qui prendra probablement un peu moins de temps, sur la composition de la commission des statuts de notre université, que je souhaite faire évoluer. Je vous expliquerai pourquoi et comment je souhaite que nous le fassions.
- enfin, nous aurons besoin de façon formelle d'un avis du Conseil d'administration sur la proposition de nomination de désignation d'un nouveau directeur pour notre service de formation continue, le SUFCOB.

Voilà les éléments que je voulais vous apporter en introduction.

II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emploi 2014

M. le Président.- Pour ce qui concerne les orientations budgétaires et les orientations de campagne d'emplois, je vais très rapidement vous rappeler le calendrier dans lequel se situe le débat d'aujourd'hui. Vous savez que nous avons commencé cette année les discussions sur la campagne d'emplois et la campagne budgétaire beaucoup plus tôt dans l'année puisque, depuis le mois de février, les vice-présidents en charge de ces dossiers ont rencontré les directeurs de laboratoire, les directeurs de composante dans le cadre d'une première phase de dialogue d'objectifs et de moyens. La seconde phase de ce dialogue d'objectifs et de moyens a eu lieu au printemps dernier, en mai / juin.

Forte de toutes ces informations, l'équipe de gouvernance a tenu un séminaire de deux jours au début du mois de juillet, ce qui a permis de prendre une première série d'arbitrages, en tout cas des propositions d'arbitrages. Ces propositions

d'arbitrages ont été ventilées aux directeurs de composante et de laboratoire dans le courant du mois de juillet. Ce qui a été la base d'échanges qui se sont poursuivis depuis la mi-juillet et qui ont permis d'avoir une proposition qui est maintenant une proposition que nous considérons comme équilibrée. Elle n'est bien sûr pas finalisée, mais quasi-finalisée. L'innovation que nous avons mise en place l'an passé est que cette proposition fait l'objet de deux débats, un qui a eu lieu hier devant la conférence conjointe des directeurs de composante et laboratoire. Et puis un débat qui a lieu aujourd'hui, qui est un véritable débat d'orientations au terme duquel le Conseil d'administration sera amené à se prononcer sur le principe de ces grandes orientations.

Aujourd'hui, il ne sera bien sûr pas question de discuter poste par poste, ligne budgétaire par ligne budgétaire, mais bien plus de débattre des grands choix qui ont été faits par l'équipe de gouvernance au point de vue du budget et de la répartition de nos emplois pour cette campagne. Ce débat d'aujourd'hui va nous permettre d'aborder la toute dernière ligne droite de la préparation budgétaire et de la préparation de la campagne d'emplois. En sachant que le vote de la campagne d'emplois va être soumis, en fonction des débats que nous aurons aujourd'hui, vendredi prochain au Conseil académique, tout nouveau conseil qui a été créé dans le cadre de la loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche votée au Parlement le 22 juillet. Pour la première fois, le Conseil académique en formation plénière va être amené à se prononcer vendredi prochain sur la campagne d'emplois. Le 23 septembre, c'est le Conseil d'administration plénier qui devra, cette fois-ci, émettre un vote formel sur la campagne d'emplois. Le 23 octobre, c'est le Conseil d'administration qui devra également émettre un vote sur les grandes masses budgétaires, sur la ventilation des grandes masses. Ce que nous faisons aujourd'hui va véritablement nous amener à finaliser, à préparer ces quelques dernières semaines de campagne budgétaire et de campagne d'emplois.

Voilà ce que je souhaitais vous apporter comme éléments d'information en introduction. Si, les uns ou les autres, vous n'avez pas d'intervention particulière ou de question particulière à ce stade de notre Conseil d'administration, je vais passer successivement la parole à Dominique Delmas qui vous présentera les grandes orientations en matière budgétaire, puis à Samuel Mercier qui vous présentera les grandes orientations en matière d'emplois. Ensuite, nous pourrons avoir un débat approfondi sur ces deux points.

Dominique, je te donne la parole.

M. Delmas.- Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, chers collègues, chers amis, avant de vous présenter cette répartition par grandes masses du budget 2014, je vais, comme l'année dernière déjà, vous présenter la situation financière de fin d'exercice 2012. Celle-ci nous a amenés à prendre un certain nombre de choix stratégiques et politiques en vue de cette construction du budget primitif 2014.

La clôture de l'exercice, qui a d'ailleurs été certifiée par les commissaires aux comptes, fait apparaître un équilibre financier du budget avec un résultat global de plus de 4,6 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros pour l'année 2011. Ce résultat doit tenir compte de trois points essentiels dans l'analyse de la situation financière de notre établissement. Tout d'abord la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de notre établissement à autofinancer sa croissance. Vous pouvez constater qu'à la fin

de l'exercice de celle-ci, elle est égale à plus de 9,2 millions d'euros contre 6,3 millions d'euros en 2011. Ce résultat indique finalement la mesure de l'enrichissement de l'université, il ne permet pas à lui seul de déterminer notre capacité financière à assumer nos besoins. Il existe bien souvent un décalage entre le paiement des dettes et l'encaissement des créances, ce qui a comme conséquence pour l'établissement de trouver la ressource correspondante. Cette ressource est fournie et représentée par le fonds de roulement net global qui correspond à l'excédent de capitaux permanents sur les actifs immobilisés. En d'autres termes : la différence entre nos ressources stables et nos emplois stables.

A la fin de l'exercice 2012, ce fonds de roulement est stabilisé à environ 42 millions d'euros contre 29 millions d'euros en 2011.

Ce fonds de roulement est en nette augmentation, c'est le fruit d'une gestion rigoureuse et d'un investissement - il faut le souligner - de l'ensemble de notre communauté universitaire. Il permet ainsi de demeurer un pivot majeur dans le maintien de notre indépendance, de notre équilibre financier et de l'essor de notre établissement.

Pivot majeur de notre indépendance financière, car je vous rappelle que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche recommande de maintenir un niveau de fonds de roulement prudentiel qui équivaut à 15 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, soit l'équivalent pour notre établissement d'un fonds de roulement de 13 millions d'euros environ, sous peine d'un refus d'approbation de nos comptes par le rectorat.

Pivot majeur de notre équilibre budgétaire, car le prélèvement sur le fonds de roulement permet de maintenir un équilibre budgétaire extrêmement tendu faute d'une dotation de fonctionnement suffisante. Je vous en reparlerai juste après.

Enfin, pivot majeur de l'essor de notre établissement car, en raison d'une dotation de fonctionnement qui ne change pas, hormis malheureusement à la baisse, le seul moyen de faire évoluer, de restructurer ou de moderniser nos installations, passe par l'investissement qui ne peut être financé que par un fonds de roulement relativement important.

C'est ainsi que l'équipe de gouvernance a pu mettre en place fin 2012 cinq programmes pluriannuels d'investissement en direction de notre communauté universitaire, pour un total de près de 4,5 millions d'euros, et prendre en central la charge d'amortissement qui pèsera nécessairement sur la section de fonctionnement.

Enfin, pour terminer, cette section de fonctionnement qui correspond à l'exploitation de l'établissement a pu être exécutée en excédent au cours de ces trois dernières années et les déficits des années antérieures ont pu, à l'issue de la gestion 2011, être intégralement contenus.

Un petit rappel du calendrier de construction de ce budget primitif. Comme l'a rappelé notre président, nous avons entendu l'ensemble des composantes et laboratoires au cours d'une première phase de DOM afin de prendre connaissance des besoins humains, emplois BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs, et financiers en particulier en ce qui concerne les heures complémentaires. A l'issue de cette première phase, l'équipe de gouvernance a rencontré de nouveau l'ensemble des composantes, des laboratoires et des services lors d'une seconde phase de DOM. Ceci afin d'affiner, lorsque c'était possible, les propositions en moyens humains et financiers pour chacun des services. Ensuite, a eu lieu hier la conférence plénière avec les directeurs de laboratoire et de composante et nous nous retrouvons aujourd'hui,

vendredi 6 septembre, afin de débattre des grandes orientations stratégiques que propose l'équipe de gouvernance.

Ensuite, viendra le 23 octobre, en Conseil d'administration où il faudra émettre un vote sur ces orientations budgétaires, suivi ensuite du 9 novembre : retour des budgets des composantes en central, puis d'une analyse en commission des finances avant transmission des documents au rectorat pour le 28 novembre. Puis une présentation et un vote en Conseil d'administration le 13 décembre pour une mise en exécution au 1^{er} janvier 2014.

Comme l'année dernière, le choix de l'équipe de gouvernance a été celui d'une approche prudente des ressources dont nous pourrions disposer pour l'exercice 2014. Notre stratégie de répartition des crédits s'est donc inscrite dans une démarche raisonnée de manière à maintenir un budget stable, à maîtriser notre masse salariale qui est l'un des facteurs pouvant peser fortement sur notre budget - nous le verrons juste après - à maîtriser également nos heures complémentaires selon les recommandations de la Cour des comptes, à soutenir les composantes et les laboratoires, et enfin de manière à maintenir une réserve de précaution conforme aux recommandations du ministère et du rectorat.

Quelles sont les raisons nous contraignant à une approche prudente ? Principalement parce qu'il apparaît plusieurs contraintes pouvant peser fortement sur l'équilibre financier de notre université pour l'année à venir, ce que je vais essayer de vous faire transparaître ici.

Tout d'abord, la masse salariale. Si, pour cette année, nous avons une bonne nouvelle concernant l'évolution du CAS Pensions dont le taux est stabilisé au niveau de 2013, il n'en demeure pas moins que notre masse salariale évolue en raison notamment du glissement vieillesse technicité (GVT) qui, pour rappel, correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire. C'est la composante vieillesse. Et d'un changement de grade ou de corps par le biais d'un concours ou d'une promotion. C'est la composante technicité. C'est également dû aux recrutements qui seront programmés d'une part dans la campagne d'emplois 2013-2014 qui portera ses pleins effets sur l'exercice 2014, et d'autre part dans le cadre de la campagne d'emplois 2014-2015 qui pèsera sur les quatre derniers mois de l'exercice 2014. Egalement du maintien du taux de cotisation "pension civile" à environ un peu plus de 74 % et l'évolution du SMIC. Tout ceci représentant une augmentation de plus de 920 000 € contre 638 000 € en 2013. Malheureusement, à ce jour, nous ne disposons d'aucune information sur le financement par l'Etat de tout ou partie du GVT.

Autre contrainte : la réserve de précaution. Il faut savoir que, jusqu'à maintenant, nous disposons d'un régime dérogatoire avec un taux de mise en réserve réduit. Or, on ne sait pas si ce dispositif sera reconduit comme cette année et si cette réserve de précaution qui nous est imposée est identique en pourcentage à celle des autres opérateurs de l'Etat. Si c'est le cas, elle pourrait s'élever à 1,8 million d'euros contre 517 000 € en 2013, montant auquel a été ajoutée une contribution au redressement des comptes publics d'un peu plus de 841 000 €.

Pour l'année 2014, on considère que les universités, dont un nombre important accuse aujourd'hui des déficits, seront encore épargnées par le régime de droit commun. Pour autant, il convient de rester prudent car le contexte national est difficile puisque, comme vous le savez, l'Etat prévoit, pour l'année à venir, de réduire les

dépenses publiques pour près de 14 milliards d'euros. Il faut savoir que dès cette année nous avons contribué fortement à ce redressement des comptes publics, de sorte qu'avec la réserve de précaution notre dotation de fonctionnement a fortement diminué (de près de 1,3 million d'euros). Cette contrainte survenue après l'élaboration du budget 2013 a des conséquences extrêmement importantes qui se sont révélées lors de la décision budgétaire modificative n° 2 présentée lors du CA du 3 juillet dernier. Je vous montre à l'écran la principale conséquence, à savoir que notre capacité d'autofinancement devient une insuffisance d'autofinancement. Ce qui signifie que l'ensemble des ressources financières dégagées par l'activité de l'uB et dont elle peut disposer pour couvrir ses besoins ne sont plus suffisantes. Aussi, cette insuffisance d'autofinancement générée depuis le début de l'exercice appellera à la plus grande prudence lors de l'élaboration de la DBM 3 car il sera absolument nécessaire de restaurer l'équilibre, que nous atteindrons, nous n'en doutons pas en raison de l'approche prudente que nous avons eue lors de l'élaboration du budget primitif 2013 et de la gestion rigoureuse que bon nombre d'entre vous avez su faire pour éviter les dérapages des heures complémentaires notamment. Cette situation tendue s'explique en partie par l'évolution des recettes en provenance du ministère.

En ce qui concerne le budget primitif 2014, comme je l'évoquais précédemment, les conséquences financières de la contribution de notre université pourraient approcher 1,3 million d'euros. A cela vient s'ajouter le fait que les textes nous interdisent désormais de bénéficier d'une rémunération liée au placement de trésorerie. Ce qui prive l'uB d'une recette qui est à peu près de l'ordre de 150 000 € compte tenu des niveaux actuels des taux.

Enfin, l'évolution de la subvention pour charge de service public, qui est notre ancienne dotation générale de fonctionnement, risque d'être atone de sorte que les exigences d'équilibre budgétaire nécessiteront la plus grande prudence en matière de dépenses.

Par ailleurs, la suppression du dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires privera l'établissement du remboursement effectué par l'année, ceci ayant pour conséquence financière un manque de 0,4 million d'euros.

L'ensemble de ces contraintes nous amène à estimer un manque attendu pouvant se situer autour de 2,35 millions d'euros lorsqu'on fait la somme de tous les prélèvements, à savoir : 1,3 million pour la réserve de précaution avec le redressement des comptes publics, les frais financiers pour 150 000 €, les 0,5 million d'euros que je vous ai indiqués pour la subvention de charge de service public, et enfin les moins 0,4 million d'euros pour cette défiscalisation.

Ainsi, tenant compte des contraintes que je viens de vous présenter, nous avons essayé de construire un budget primitif pour 2014 permettant un équilibre délicat entre précaution et maintien au soutien des actions que nous pensons majeures à l'essor de notre université au cours de cette seconde année de contrat quinquennal.

Tout d'abord, un certain nombre d'actions initiées l'année dernière seront maintenues, elles concernent tout d'abord le maintien de la soutenabilité de notre nouvelle offre de formations. Lors de notre audition par les magistrats de la Cour des comptes, ces derniers nous ont fait remarquer que nos heures complémentaires n'avaient cessé de croître ces dernières années et qu'il était impératif de diminuer ce nombre d'heures, recommandations qui figureront d'ailleurs dans leur rapport. C'est pourquoi nous avons fait le choix politique pour l'année à venir qu'il n'y ait ni baisse, ni

augmentation de nos heures complémentaires. Il n'y aura donc pas de réajustement en cours d'année universitaire, ceci est une nécessité absolue.

Egalement l'aide financière pour des dispositifs pédagogiques récents et transversaux sera maintenue à hauteur de 407 000 €. L'année dernière, l'équipe de gouvernance avait fait le choix d'augmenter de plus de 22 % les crédits alloués à l'équipement pédagogique. Nous avons décidé, malgré des conditions difficiles, de maintenir ce volume financier, soit 500 000 €. Toutefois, comme nous l'avons évoqué dans une réunion des directeurs de composante, la réflexion sur les projets pédagogiques devra s'inscrire, lorsque cela s'avère judicieux, dans une démarche pluriannuelle et/ou sur des thématiques d'acquisitions groupées, cela afin d'optimiser la politique d'achat de l'université tout en prenant en compte les opérations pouvant être rattachées à des PPI transversaux.

Enfin, toujours dans un souci de concrétiser le rapprochement de nos deux universités, un Bonus Qualité Formation Bourgogne Franche-Comté sera maintenu pour une enveloppe de 25 000 €

Concernant maintenant la Recherche, les crédits alloués seront maintenus, ainsi que la revalorisation moyenne de 10 % qui avait été appliquée au budget primitif 2012 en tenant compte des périmètres 2013 des laboratoires et des structures fédératives de recherche, le tout représentant une enveloppe financière de 5,2 millions d'euros.

Comme vous l'avez vu précédemment, notre enveloppe de fonctionnement attribuée par le ministère ne nous permet malheureusement pas de lâcher du lest sur le fonctionnement de nos structures. C'est pourquoi nous avons décidé de renouveler une enveloppe budgétaire concernant la gestion en central des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 100 000 €.

Par ailleurs, toujours dans l'esprit de soulager les charges pesant sur les composantes, nous nous proposons d'augmenter de 100 000 € la prise en charge de l'amortissement pesant sur les composantes. Soit, pour l'établissement, une enveloppe de 500 000 €.

Parallèlement au maintien ou à l'augmentation de certaines enveloppes financières initiées l'année dernière, l'équipe a souhaité mettre en place de nouvelles actions pour cette seconde année de mandat. Il s'agit tout d'abord de l'ouverture d'enseignements internationaux en master qui étaient une priorité forte de notre Président afin d'ouvrir notre université à l'international, ceci représentant une enveloppe de 68 000 €. Notre attractivité - cette fois-ci au niveau régional - passe également par un renforcement de la liaison lycées / université, c'est pourquoi nous avons attribué cette année une enveloppe financière de 5 000 € à cette action.

Troisième action à prendre en compte dans ce budget primitif 2014, c'est l'ouverture d'un second appel à projets concernant les 5 PPI transversaux à concurrence de 4,5 millions d'euros sur toute la durée du mandat. Un certain nombre de dossiers déposés lors du premier appel à projets n'ayant pas satisfait aux critères, nous avons décidé de lancer un second appel à projets. Il a été lancé au début de cet été et verra son application au début de 2014.

Quatrième action de première importance, ce sera l'ouverture de deux nouveaux PPI pour 2014. Le premier - très urgent - sera consacré à la rénovation du bâtiment Droit Lettres qui était, il faut le dire, dans un état de désuétude extrêmement important, ceci pour 3 millions d'euros. Nous savons bien évidemment que ce n'est pas

le seul bâtiment en souffrance, mais celui-ci était vraiment prioritaire. D'autres plans devront venir plus tard en direction des autres bâtiments. Le second PPI sera consacré aux plateformes de recherche et axes de recherche transversaux, pour 1,3 million d'euros.

Il est important de noter que l'amortissement de l'ensemble de ces PPI sera pris en charge en central, ce qui pèsera d'ailleurs fortement sur l'équilibre financier de notre établissement.

Enfin, avant de vous présenter les grandes masses de ce budget primitif, j'aimerais vous présenter une dernière réflexion qui nous a guidés tout au long de la construction de ce budget primitif 2014 qui, comme vous vous en doutez, est notre subvention pour charge de service public, en d'autres termes notre dotation de fonctionnement. La règle majeure pour cette construction budgétaire a été de stabiliser cette subvention par rapport à 2013 car, vous l'avez vu, elle peut nous mettre dans une situation d'insuffisance d'autofinancement pouvant nous conduire à une situation de déficit de notre établissement. Pour ce faire, nous avons reconduit les crédits 2014 quasiment à l'identique pour les services, à quelques exceptions près pour tenir compte de contraintes particulières. Nous avons également traité de manière différente des autres années l'enveloppe financière de la DSI et du STU de manière à faire apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer de l'investissement. Ce qui, nous l'espérons, nous permettra de lâcher un peu de lest sur la section de fonctionnement.

Si on regarde plus précisément les composantes, la dotation de fonctionnement augmente d'un peu plus de 258 000 € par rapport à 2013. Ce qui est un effort conséquent dans la situation actuelle budgétaire, il faut le noter.

Maintenant, en ce qui concerne la répartition par grandes masses de ce budget 2014, tout d'abord la partie recettes :

- les droits universitaires que nous avons estimés stabilisés ou en très légère augmentation à un peu plus de 4 millions d'euros,
 - le transfert socle, c'est-à-dire le transfert de notre masse salariale, pour un peu plus de 149 millions d'euros,
 - notre subvention de charge pour service public, notre dotation de fonctionnement, est d'un peu plus de 32 millions d'euros,
 - le bonus indemnitaire et l'OCIM qui sont des enveloppes fléchées,
 - les contrats doctoraux,
 - l'action sociale pour un peu plus de 63 000 €
 - le prélèvement de 4 % et de 6 % représente à peu près 500 000 €,
 - les versements et reversements ANR,
- Le tout nous amène à un total, en termes de recettes, de 192 746 580 €.

En face, nous avons les dépenses avec :

- la masse salariale, comme je vous l'ai présentée tout à l'heure, et ce que va vous présenter Samuel Mercier qui est le résultat de la campagne d'emplois et qui impactera également le budget 2014 sur les quatre derniers mois de l'exercice, pour un peu plus de 157 millions d'euros.

- le dispositif RH pour un peu plus de 6,4 millions d'euros,

- les services techniques uB qui ont été traités de manière un peu différente puisque nous allons effectuer un prélèvement sur réserves pour un peu plus de 5,7 millions d'euros,
- les services centraux ainsi que la prise en charge en central des comités de sélection à concurrence de 100 000 €, le tout représentant 2,9 millions d'euros,
- les UFR qui ont été nettement augmentées d'un peu plus de 258 000 €, pour un total de 11,6 millions d'euros,
- les services communs et généraux pour un peu plus de 5,3 millions d'euros.
- les enveloppes de crédits à répartir "recherche" pour un peu plus de 1 million d'euros,
- les enveloppes à répartir "autres" pour un peu plus de 1,4 million d'euros,
- les crédits à répartir "pédagogiques" pour 500 000 €,

Le tout nous amenant à un équilibre de notre budget à hauteur de 192 746 580 €

Le Président.- Merci Dominique. Avant de donner la parole à Samuel pour parler de la politique des ressources humaines, je voudrais juste recontextualiser cette présentation.

Ces orientations qui vous sont présentées le sont dans un contexte financier de plus en plus tendu. On voit très bien qu'au fil des années, bien qu'objectivement la dotation augmente, l'augmentation régulière des charges fait que les marges dont nous disposons pour mener véritablement notre politique se réduisent. Le travail est donc très complexe pour l'équipe en charge de la préparation budgétaire et des finances pour arriver à construire un budget qui soit à la fois honnête, sincère, soutenable tout au long de l'année et qui nous permette en même temps de dégager des marges. Dominique vous a bien expliqué les priorités politiques qui s'expriment dans ces orientations pour mener une politique ambitieuse, autrement dit pour ne pas casser la croissance. C'est ce que j'ai coutume de dire par rapport à la situation économique. Ne pas casser la croissance, pour nous, université, c'est pouvoir continuer à innover sur le plan de la formation, continuer à innover sur le plan de la Recherche, mais pour autant dans un contexte de rigueur budgétaire qui s'impose à nous. Ce budget est donc probablement le meilleur des équilibres possibles et je voudrais tous très sincèrement vous remercier pour cela.

Samuel, je te donne la parole et ensuite nous pourrions discuter tous ensemble.

M. Mercier.- Merci Monsieur le Président. Merci Dominique pour ces éléments de cadrage. Chers administrateurs, vous voyez d'emblée dans quel contexte nous développons cette campagne d'emplois. Ce qui veut dire que le réalisme et la prudence imposent un certain nombre de choix, d'orientations.

L'idée de cette présentation est de vous donner la philosophie qui a prévalu dans la construction de cette campagne d'emplois 2014. En préambule, je souhaite très vivement remercier Joëlle Sotty et l'ensemble du service du personnel enseignant (SPE) pour le travail qui a été mené, travail de collecte, d'écoute, de traitement des informations. Je remercie également Anne Racine-Dahoui et l'ensemble du service BIATSS. C'est un très gros travail qui a été fourni. Je remercie bien

évidemment toutes les parties prenantes au DOM (Dialogue Objectifs / Moyens) qui a commencé très en amont cette année, mais nous allons en reparler. Je remercie les composantes, les directeurs de composante et laboratoire qui ont co-construit cette campagne. Globalement, je pense que nous avons, dans la grande majorité des cas, suivi ou en tout cas validé les orientations qui nous ont été proposées. C'est moi qui présente ces orientations mais je tiens à associer à cette présentation Annie Vinter, la vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, qui a participé très activement à l'ensemble des échanges, des débats et qui a donné son point de vue sur la qualité de l'interaction entre enseignement et recherche dans les publications qui étaient souhaitées, dans les orientations que nous souhaitons mettre en place. Je vais remercier également l'ensemble des membres de l'équipe parce que ces aspects ressources humaines sont extrêmement partagés. On sait que cette fonction est une fonction partagée et nous avons à plusieurs reprises élaboré des arbitrages tous ensemble pour reprendre l'ensemble des caractéristiques de cette campagne d'emplois.

Dans un premier temps, je vais vous expliquer ce qui a prévalu en termes de positionnement global, de philosophie globale, ce qui avait d'ailleurs été annoncé l'an passé à la même époque. Nous avons souhaité, pour cette campagne d'emplois, avec un peu plus de temps que la campagne précédente, pouvoir mettre en place une véritable politique pluriannuelle et partagée en matière de ressources humaines. Ceci avec l'idée de pouvoir, davantage que précédemment, et l'exposé précédent vous a montré combien les contraintes et marges de manœuvre étaient ténues pour l'université, améliorer et peut-être être les plus performants possible dans la prise en compte du lien entre l'enseignement et la recherche. Cette politique pluriannuelle incite les composantes, les laboratoires, à des réflexions prospectives sur les trois prochaines années, donc plus seulement à l'horizon d'une année mais de 2014 à 2016. Nous ne pouvons pas nous engager au-delà de 2016. L'idée étant de pouvoir, par ce biais, appréhender différemment, en tout cas en dynamique, donc avec une meilleure appréhension de l'évolution des besoins et des ressources nécessaires pour mettre en place les stratégies des composantes. Ce qui peut sans aucun doute, lorsque la réflexion est bien menée au sein de chaque composante, amener à dégager des marges de manœuvre supplémentaires en jouant sur l'évolution parfois naturelle des flux.

C'est vraiment ce qui a expliqué l'introduction du dialogue dès le début de l'année 2013, donc le fait qu'il y ait eu tout au long de cette année un dialogue continu en fonction des contraintes rencontrées par les composantes, et parfois des opportunités qui leur permettaient de pouvoir faire évoluer leurs vœux en matière de publications de poste ou de demandes de création.

Mais ce serait bien évidemment trop simple, et le Président a fait un rappel, en tout cas une allusion à la situation macro-économique. J'en reviendrai à l'économie sous son aspect définitionnel, c'est une question d'allocation de ressources rares. C'est un économiste qui s'appelle Lionel Robbins qui met cela en évidence dans une définition célèbre. On est bien dans ce contexte d'allocation de ressources rares. Nous sommes doublement contraints : par le plafond d'emplois alloué à l'université et par le plafond de masse salariale qui en découle. Nos orientations ne peuvent donc bien évidemment pas ignorer cette contrainte, sous peine d'aller à la catastrophe.

Je vais distinguer deux parties dans cette présentation pour ce qui

concerne la campagne d'emplois et je conclurai par les orientations et les projets dans l'année.

Concernant la campagne des personnels BIATSS, nous avons recensé cette année l'ensemble des emplois nouveaux. La synthèse des dialogues objectifs moyens fait apparaître 49 demandes de création. Dans un contexte extrêmement tendu, nous avons souhaité et pu redéployer 4 emplois, deux concernent des engagements qui avaient été pris par l'équipe en 2013, que nous avons bien évidemment tenu à honorer. Deux sont redéployés afin de renforcer le pôle Finances. Comme l'évoquait Dominique Delmas, ce sont les magistrats de la Cour des comptes qui ont très fortement préconisé le renforcement de ce pôle qui permet d'atteindre un certain équilibre, même si les flux ne sont pas forcément très importants, mais un équilibre entre les redéploiements vers les composantes et les redéploiements vers les services centraux.

Les emplois redéployés sont en faible nombre, mais encore faut-il que les composantes puissent mettre à disposition certains supports dont elles n'auraient plus besoin. La situation étant extrêmement tendue, il est déjà sans doute intéressant de pouvoir avoir ce type de redéploiements. Au-delà de cela, nous avons souhaité requalifier les emplois vacants comme les composantes le souhaitaient. Nous avons donc pu satisfaire les requêtes des composantes et services centraux en termes de requalifications, ceci afin de renforcer l'expertise des personnels, de répondre à l'évolution des métiers et bien évidemment d'offrir des possibilités de promotions pour certains collègues BIATSS.

Dans un troisième temps, nous avons également tenté, dans la mesure du possible, de mettre en place des CDD transitoires dès cette rentrée afin de répondre aux besoins les plus urgents. En attendant la stabilisation par des créations futures, notamment ces emplois redéployés, il a fallu, dans l'immédiat, répondre à des besoins extrêmement urgents. C'est bien évidemment par le biais de CDD que nous avons pu satisfaire certains de ces besoins. Il s'agissait donc de la campagne BIATSS.

Concernant les enseignants, enseignants-chercheurs, là encore des redéploiements très limités. Nous n'avons pas souhaité brutaliser les composantes et arbitrairement, autoritairement, déplacer des supports vacants d'un endroit à l'autre en nombre. Nous n'avons effectué que quelques ajustements dans les composantes où c'était nécessaire, cela concernait uniquement des supports non pourvus et vacants. Ceci a conduit à la création de 7 emplois, 4 emplois d'enseignant-chercheur, 3 emplois d'enseignant. Parmi ces 7 emplois créés, on note le redéploiement de deux emplois dans le cadre de la création de l'ESPÉ, la volonté de notre équipe de stabiliser un personnel CDI sur un support pérenne, ce qui n'était pas le cas jusque-là, et notre volonté d'accompagner la création d'une chaire industrielle.

Au final, et comme évoqué précédemment, c'était une nécessité, l'impact financier global de cette campagne concernant les enseignants, enseignants-chercheurs est maîtrisé.

Pour conclure, quelques priorités pour l'année à venir et une véritable conclusion. Nous souhaitons d'abord poursuivre et finaliser la démarche de prévention des risques psychosociaux (les RPS) qui a été menée au cours de l'année 2013 en concertation avec les organisations syndicales. Lors du prochain CHSCT (une réunion d'ici fin 2013), nous pourrions finaliser la démarche de prévention des RPS pour l'année 2014. Au-delà, nous souhaitons développer plus globalement la réflexion sur la responsabilité sociale de l'université, notamment en poursuivant le plan d'actions

concernant l'égalité professionnelle femmes/hommes en menant une politique active d'insertion des personnels handicapés. Nous souhaitons également nous doter d'outils plus perfectionnés en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Là encore, la visite des magistrats de la Cour des comptes a permis de pointer certaines nécessités, d'ailleurs aussi bien sur l'aspect quantitatif, et c'était leur requête première, que sur l'aspect plus qualitatif : nécessité d'avoir des outils qui permettent de mieux appréhender nos évolutions en termes d'effectifs.

Enfin, nous souhaitons mettre en place un plan de formations en cohérence avec la stratégie globale de l'université. Cela fait bien évidemment référence au plan de formations qui concerne les personnels BIATSS, mais on peut également imaginer les perspectives très positives en termes de formations des enseignants, enseignants-chercheurs que recèle la création de l'ÉSPÉ, avec sa mise en place dans notre université dès ce 1^{er} septembre.

En conclusion, compte tenu d'une absence de création d'emploi, et c'est une conclusion qui concernera essentiellement les personnels BIATSS, nous réfléchissons à l'avenir à un renforcement des mutualisations, renforcement nécessaire, voire à la mise en place de plateformes de services, notamment pour améliorer l'encadrement des laboratoires de notre université.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président.- Merci beaucoup Samuel.

Là encore, vous voyez que nos ambitions se situent dans un cadre parfaitement contraint, c'est celui d'un établissement sous-doté, sous-encadré, avec un sous-encadrement reconnu et il est bien évident que tout ceci pèse sur les choix que nous sommes amenés à faire.

Avant de lancer le débat, je m'associe à Samuel pour remercier l'ensemble de l'équipe qui travaille sur le périmètre des ressources humaines, qui nous apporte une expertise qui est forte sur la construction de cette campagne d'emplois. *In fine*, je remercie Marie-France Mathieu qui assure les fonctions de direction générale des services depuis quelques semaines et qui est, à nos côtés, un remarquable chef d'orchestre de l'ensemble des services administratifs de notre université.

Voilà ce que je souhaitais dire. Le débat est ouvert et nous sommes tous, équipe administrative et équipe de gouvernance, à votre disposition pour répondre au mieux à vos interrogations.

Mme Maurel.- C'est un baptême aujourd'hui pour moi, du moins un deuxième baptême puisque, comme le disait Alain, j'ai déjà siégé dans ce conseil.

J'aurais une question. L'ÉSPÉ a été évoquée tout à l'heure. Pour les collègues qui ne me connaissent pas, je suis enseignant-chercheur au département MEEF de l'ÉSPÉ. Il a été question de 7 emplois créés. Dans ces 7 emplois créés, il a été question de deux redéploiements dans le cadre de l'ÉSPÉ. J'aurais aimé avoir des précisions sur ces redéploiements.

Je pose cette question parce que, dans notre département, nous n'avons plus de conseil. En effet, la loi fait qu'il y a une carence de trois mois durant lesquels les décisions qui seront prises le seront en l'absence de constitution de conseil et donc de concertation avec les élus de notre département ou les élus des anciennes composantes qui constituent aujourd'hui l'ÉSPÉ. Nous n'avons donc absolument pas

d'informations dans le département sur ce qui a découlé de la campagne d'emplois qui avait été entamée avec l'équipe précédente qui dirigeait l'IUFM. Serait-il possible d'avoir quelques précisions ? Pas mal de collègues m'interrogent et aimeraient avoir des informations sur ces questions.

Le Président.- Je pense que Samuel va pouvoir répondre à ces questions.

M. Mercier.- Annie pourra me corriger si je me trompe, mais ce sont des collègues qui étaient précédemment dans l'UFR Sciences humaines. Ce sont des collègues de Sciences de l'éducation. C'est un poste de maître de conférences et un poste de professeur en Sciences de l'éducation.

Mme Maurel.- Est-ce que ce sont des collègues qui n'ont pas souhaité intégrer l'ÉSPÉ ? Est-ce que ce sont des personnes qui quittent l'ÉSPÉ ? Je ne comprends pas.

Mme Vinter.- J'ai un petit doute sur la manière de libeller les choses mais ce sont des postes qui sont actuellement en Sciences de l'éducation qui passent en postes ÉSPÉ. On enlève donc des postes en Sciences humaines au bénéfice de l'ÉSPÉ.

M. Mercier.- Exactement. Je n'avais pas prévu de rentrer dans le détail puisque ce sera l'objet du prochain CA, on pourra donc y revenir plus longuement. Au sein de l'UFR Sciences humaines, deux supports liés pour l'un deux à fin de surnombre et l'autre à une retraite ont conduit à publication à l'ÉSPÉ compte tenu du positionnement en 70^{ème} section et du rattachement à l'IREDU. C'est ce qui a prévalu.

Mme Maurel.- Merci.

M. Brachais.- Il a été évoqué la requalification d'emplois vacants. J'aurais voulu savoir quels ont été les critères retenus pour cette requalification ? Que fait-il qu'un emploi soit requalifié à un grade supérieur ?

M. Mercier.- C'est une question complexe parce que cela dépend avant tout des demandes formulées par les composantes et les services. On peut imaginer, plus globalement, que l'université souhaite évoluer vers une amélioration qualitative avec davantage de catégories A et B plutôt que des catégories C lorsque le niveau de l'emploi le nécessite. Le contexte est tellement complexe aujourd'hui, tellement difficile pour passer des concours de recrutement, que des personnes surqualifiées occupent des emplois de catégorie C alors même qu'elles auraient la possibilité d'occuper des emplois bien plus qualifiés. C'est un aspect lié à la personne.

Cela peut être des aspects liés à l'obsolescence de certains métiers ou de certaines tâches telles qu'elles avaient été appréhendées il y a parfois des années. En fait, c'est lorsque des composantes sollicitent le service des personnels BIATSS pour des demandes de requalification que nous étudions l'opportunité de cette requalification.

Marie-Geneviève complétera, mais ce que je voulais présenter, c'était le fait que nous avons satisfait quasiment l'ensemble des demandes de requalification par

les composantes.

Le Président.- Monsieur Rollin, vous voulez faire un commentaire ou poser une question ?

M. Rollin.- J'aurai différentes questions. J'ai simplement une petite précision à apporter à Monsieur Mercier. Il y a aussi un souci, c'est que les universités en général ont tendance à recruter des personnes de deux à trois diplômes supérieurs au poste qu'elles occupent, ce qui ne se passe pas au CNRS et dans certains autres organismes tels que l'INRA qui se limite à un diplôme supplémentaire. On n'a donc pas cette problématique de personnes qui sont surqualifiées par rapport au poste qu'elles occupent, ce qui les met très vite en valeur par rapport aux personnes qui sont plus anciennes. C'est un point dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter.

Sur la partie financière, vous avez dit qu'il y avait un effort au niveau pédagogique de 268 000 €. Or, si j'ai bien compris la démarche, si j'enlève la prise en charge de la partie amortissement par la centrale de 200 000 €, si j'enlève les 68 000 € d'aide pour les masters internationaux, et je n'ai pas noté la dernière chose que j'avais vue, il ne reste plus beaucoup en termes d'aide au développement du fonctionnement pédagogique. Or, on sait qu'actuellement il y a une grande difficulté au niveau des UFR pour faire fonctionner le pédagogique, le fonctionnement de tous les jours. Il est bien beau de faire des PPI investissement mais, un jour ou l'autre, nous n'aurons plus d'argent pour faire tourner les machines, puisque c'est du fonctionnement. Ma question est la suivante : est-ce qu'on ne réinjecte pas un peu de "pompe" dans la partie fonctionnement pédagogique, comme les stages terrain, pour certaines composantes ? Là, cela devient dramatique.

M. Delmas.- Je suis tout à fait d'accord avec vous. Le fonds de roulement qui est prélevé pour faire du PPI concerne l'investissement. A l'heure actuelle, la loi nous interdit de passer du fonds de roulement dans du fonctionnement. On ne peut pas.

Ensuite, en ce qui concerne le fonctionnement, l'Etat nous a dit l'année dernière qu'il avait augmenté notre dotation générale de fonctionnement. En fait, la réserve de précaution plus ce qui nous est tombé dessus cette année, on l'a vu pour la DBM 2, la contribution au redressement des finances publiques, nous a fait chuter cette dotation de fonctionnement. Du coup, on ne peut malheureusement pas avoir de marge de manœuvre sur le fonctionnement. La seule chose que l'on puisse espérer, c'est lorsqu'on fait un investissement comme, par exemple, essayer de restructurer des bâtiments, essayer de limiter les pertes de chaleur, les choses comme cela, on va peut-être pouvoir gagner en fonctionnement.

La seconde chose qu'on a pu faire cette année, du fait de cette baisse de fonctionnement et du fait qu'on ne puisse malheureusement pas aider en plus les autres composantes, c'est le fait qu'au niveau de la DSI et du STU, avant c'était du fonctionnement qui était utilisé pour remplacer des petites choses, là, on va faire un prélèvement sur le fonds de roulement qui ne sera destiné qu'à faire de l'investissement pour la DSI et le STU. Ce qui nous a permis de diminuer de manière extrêmement importante - je n'ai plus les chiffres en tête - le budget qui était attribué à ces services en fonctionnement. C'est de l'ordre de 800 000 €. On a diminué de 800 000 € le fonctionnement de ces deux services qui sont tout de même essentiels au

fonctionnement de notre établissement. Ceci a permis, d'un autre côté, de pouvoir augmenter la dotation de fonctionnement globale de nos composantes de 258 000 €, ce qui est tout de même un effort très conséquent.

Je suis effectivement le premier à le déplorer quand je vois l'UFR SVTE dans laquelle je suis, où nous ne sommes parfois pas capables de changer un tapis de sol parce que nous n'avons plus le fonctionnement pour pouvoir le faire. Je suis tout à fait d'accord, mais à l'heure actuelle, la situation ne nous le permet pas.

C'est pareil en heures complémentaires, on est vraiment obligé de stabiliser. Il faudra vraiment que, dans les années à venir, nous ayons une réflexion sur ce nombre d'heures, notamment sur les masters à petits flux, parce que c'est quelque chose qui pompe énormément d'argent. Les magistrats de la Cour des comptes n'ont pas été dupes, ils vont l'indiquer dans leur rapport, ils nous l'ont dit. C'est la situation globale. On essaie donc de trouver des arrangements pour essayer, quand c'est possible, de prélever sur le fonds de roulement pour pouvoir lâcher un peu de lest sur les UFR. Là, trouver 258 000 € est quelque chose de très important.

M. Loquin.- S'agissant de la masse attribuée à la Recherche, les allocations données aux laboratoires, j'ai bien compris que ce serait constant. Est-ce que c'est bien cela ou est-ce qu'il va y avoir, en raison de tous ces prélèvements, des diminutions ?

M. Delmas.- Je ne vais pas parler au nom du Président qui complétera, mais jusqu'à maintenant la dotation est constante et je pense que nous allons essayer de maintenir dans cet esprit. C'est d'ailleurs également dans cet esprit qu'a été créé le PPI plateformes et axes de recherche transversaux.

Le Président.- La dotation Recherche (5,2 M€) est globalement maintenue à l'identique. Ce qui, dans le contexte dans lequel nous sommes, est bien. Je parle sous le contrôle d'Emmanuel Ranc. Dans cette dotation Recherche, une bonne moitié est pour les laboratoires et une petite moitié pour des actions de nature transversale. Nous n'avons pas modifié substantiellement les équilibres et nous ne proposerons pas de revoir à la baisse la dotation des laboratoires. Cela fait partie des engagements et des ambitions fortes qu'on essaye d'imprimer, et on y arrive.

Mme Maurel.- J'ai une question qui s'adresse plutôt à Monsieur Delmas, ainsi qu'à toi, Alain. Au niveau des budgets, l'ÉSPÉ nouvellement créée reprend quatre unités de formation et de recherche, quatre départements : le CIPE, l'IUP Denis Diderot, les Sciences de l'éducation et l'ex-IUFM. Le souci actuel, outre la campagne d'emplois dans le département, c'est la question budgétaire. L'année a démarré, un certain nombre d'actions de formation, notamment des actions culturelles et autres, étaient mises en place traditionnellement dans les IUFM. Actuellement, certains collègues s'interrogent pour savoir si ces actions vont pouvoir être continuées. Ce qui nous avait été dit par toi-même, Alain, lors de notre conseil d'école du 13 mai dernier, c'est que le budget de l'ÉSPÉ serait la somme des budgets des quatre composantes de l'ÉSPÉ. Est-ce effectivement le cas ou est-ce que le budget de l'ex-IUFM est devenu le budget de l'ÉSPÉ ?

Le Président.- Là, je parle sous le contrôle de Dominique et de Marie-France, mais je ne pense pas que le budget de l'ÉSPÉ se résume au budget de l'ex-IUFM. C'est une chose qui ne serait tout simplement pas possible. Je n'ai pas en tête ce qu'est le budget de l'ÉSPÉ, mais il est évidemment supérieur au budget de l'ex-IUFM. Je n'ai pas les chiffres en tête, je ne peux donc pas vous les donner mais on ne pourrait tout simplement pas faire cela.

Mme Vinter.- La question ne se pose pas pour cette année puisque le budget ÉSPÉ n'existera qu'à partir de janvier 2014. Jusqu'à fin décembre 2013, vous fonctionnez comme c'était avant, chaque département a donc son propre budget. A partir de 2014, il y aura un budget ÉSPÉ mais il reste des centres financiers départements. Le budget ÉSPÉ est donc bien, d'une certaine façon, la somme des budgets affectés aux différents départements.

Mme Maurel.- Je ne demandais pas des précisions en termes de chiffres. Je sais bien que ce n'est pas le lieu ici. C'est parce que des assurances nous avaient été données qu'aucun euro ne serait ajouté ou ôté, que le budget de l'ÉSPÉ serait la somme du budget des quatre composantes. En tout cas c'est ce que tu avais dit lors du conseil d'école le 13 mai. Je voulais donc savoir si c'était bien la règle qui continuait de prévaloir. Merci.

Le Président.- Cédric Clerc voulait intervenir.

M. Clerc.- C'est à propos de la campagne d'emplois, notamment BIATSS. On a l'impression que les choses sont déjà décidées et un peu figées en termes de nombre de redéploiements puisqu'on dit que toutes les demandes des composantes pourront être satisfaites. On a l'impression que c'est figé. Or, il me semblait que le CT et d'autres instances devaient se prononcer sur cette campagne. Par rapport au vote d'aujourd'hui, s'il y a un vote sur ces orientations, j'aurais du mal à me positionner sachant que le CT, à ma connaissance, n'a pas été concerté.

Le Président.- C'est bien la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous ne sommes que sur un débat d'orientations. C'est donc un débat qui n'a qu'une valeur générale, ce n'est pas un vote qui a une valeur d'engagement juridique. On a un CT mercredi prochain, c'est précisément ce prochain CT qui sera le premier des conseils à avoir valeur de véritable engagement formel. Donc le CT de mercredi prochain, le Conseil académique de vendredi prochain et ensuite, seulement, le Conseil d'administration qui viendra le lundi 23.

Aujourd'hui, l'idée n'est pas de débattre précisément poste par poste, mais qu'on puisse débattre sur les grands principes qui ont été donnés. Cela ne vaut que pour un débat d'orientations sur les grands principes, bien entendu. Au CT, les informations qui seront données et le débat qui aura lieu seront sur des bases bien sûr plus précises en termes d'informations.

M. Clerc.- Malgré tout, sur les requalifications d'emploi, on parle de possibilités de promotion pour les collègues grâce à ces requalifications, ce que je peux comprendre. Par contre, dans ce genre de chose, il y a toujours le risque de ne pas faire

de requalification sur des postes qui ne sont pas vacants, c'est-à-dire qui sont occupés par un personnel.

M. Mercier.- C'est uniquement sur des supports vacants. C'est aussi ce qui explique que c'est valable pour la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs. Nos ajustements ne peuvent pas être massifs puisque nous ne travaillons que sur les postes vacants. En lien avec les composantes et la conférence des directeurs de composante, nous élaborons une proposition de campagne d'emplois à partir des supports vacants sur le fait que nous validons des stratégies des composantes sur ces deux volets. Très globalement, la grande majorité des postes est republiée parfois à l'identique, parfois avec des modifications selon les souhaits des composantes que nous validons. Sur certains postes précis, pour lesquels il semble qu'une stratégie ne soit pas forcément très pertinente ou ne soit pas encore mise en place, nous proposons parfois un report de publication. Parfois, lorsqu'il semble que le besoin ne soit plus nécessaire, nous pouvons proposer un redéploiement. Vous voyez que cela reste extrêmement limité.

M. Clerc.- Je voulais avoir cette précision.

Enfin, vous parlez d'égalité professionnelle femmes/hommes. Suite à vos engagements initiaux de campagne, il y a également l'égalité professionnelle entre les filières, que ce soit indemnitaire ou autre. J'aurais apprécié que ce soit précisé aussi dans ces orientations ou reprécisé.

Le Président.- Très bien.
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Pourrait-on avoir une précision sur les 49 emplois créés ? Combien vont permettre la stabilisation des personnes contractuelles ? Puisque je vois que vous avez mis en préambule que vous aviez une double contrainte qui est celle de la masse salariale et du plafond d'emplois. Si je regarde les documents qui nous ont été envoyés pour le prochain CT, je vois qu'on continue à recruter des CDD transitoires. Cela aurait pu être des CDD intérimaires. Mais on s'aperçoit que leur nombre devient de plus en plus important à l'université. La proportion entre les titulaires et les CDD augmente de plus en plus en défaveur des CDD.

Donc, sur ces 49 emplois, combien vont permettre la stabilisation de contractuels ?

M. Mercier.- C'est 49 demandes de création formulées par les composantes et les services et nous n'avons créé que 4 emplois, non pas 49 emplois créés.

M. Rollin.- Non, c'est 4 redéploiements.

M. Mercier.- C'est la synthèse qui faisait apparaître 49 demandes de création. Il est bien évident que nous n'avons pas 49 créations.

M. Rollin.- C'est 49 demandes. J'ai cru rêver !

Le Président.- On serait heureux de pouvoir créer 49 emplois !

M. Mercier.- Pour répondre à la deuxième partie de la question, on ne peut pas imaginer qu'on puisse avoir une politique d'envergure de stabilisation des personnels contractuels. Parce que quand vous dites qu'il y a une augmentation des CDD, il faudrait regarder plus précisément l'évolution, mais on voit bien que c'est justement cette contrainte de plafond d'emplois qui fait que lorsqu'il y a des besoins importants, notamment dans les laboratoires, on a recours à du personnel temporaire. Je peux vous assurer que quand on répond dès 2013 plutôt qu'en 2014 par concours aux besoins de certains services, ils sont extrêmement contents de pouvoir fonctionner. C'était le cas dans un laboratoire de Droit l'an passé où il fallait absolument pourvoir à leurs besoins suite au départ d'un personnel. Je reconnais que sur un plan global, en termes de stabilisation des personnels, avoir un CDD est effectivement du précaire. Dans certains cas, dans le contexte des laboratoires, on ne peut pas faire autrement que d'avoir des personnels ponctuellement présents sur une année en fonction des projets de recherche et, plus globalement compte tenu des contraintes qui pèsent sur nous, nous ne pouvons pas créer des emplois stables. Nous avons un jeu à somme fixée. On a bien sûr eu l'évolution de l'an passé où on a tenté, grâce à l'application de la loi Sauvadet, de pouvoir mettre à disposition des concours réservés pour certains personnels. On s'est rendu compte que ce n'était pas aussi simple que cela et que, mathématiquement, certains personnels qui ne sont pas titulaires ne souhaitent pas forcément passer des concours pour l'être. Nous l'avions déjà évoqué.

M. Rollin.- Vous parlez toujours des contractuels des laboratoires, mais si on faisait le tour, nous avons une remontée au sein de services de certaines composantes où il y a de plus en plus de personnels dans ce cas. Je prends par exemple la scolarité SVTE : sur six personnels, cinq contractuels. Je prends le service des Finances de la même composante : sur trois personnels, deux contractuels. Est-ce comme cela que l'on fait tourner des services majeurs ? Ce ne sont pas des laboratoires. J'ai également le retour d'autres composantes qui sont dans la même situation. Ce sont des services pérennes de l'université qui sont en train de souffrir, parce que les quelques personnels titulaires sont à bout, ils en ont marre, tous les ans, d'avoir à former ces contractuels pendant deux ou trois mois. A un moment, ils souhaitent avoir une stabilisation dans leur emploi et donc aller dans un service plus tranquille.

Il va donc falloir se pencher sur cette question, là où il y a des besoins flagrants sur des fonctions pérennes de l'université et arrêter de toujours dire que la majorité des emplois précaires de l'université est dans des laboratoires. Ce n'est pas vrai. Prenez l'agence comptable, c'est la même situation. L'agence comptable de l'université est tout de même un service majeur de l'université, ce n'est pas un laboratoire. Voilà la réalité de l'université. Ne me répondez donc pas, à chaque fois que je vous parle des contractuels, que la majorité des contractuels se trouve dans les laboratoires. Il y en a, nous sommes d'accord, mais il n'y a pas que cela.

M. Mercier.- Ce que je veux dire par là, c'est que pour plusieurs raisons il y a parfois nécessité d'avoir des personnels contractuels, ce qui est le cas pour les

laboratoires.

Le remplacement d'une collègue stabilisée qui part en congé de maternité ne se fait pas forcément par un collègue titulaire, ce n'est pas possible. Au-delà de cela, et on l'a rappelé l'an passé, les 49 demandes font apparaître le sous-encadrement. Nous en sommes tous conscients, et je vous rappelle que nous avons plus d'une centaine de postes qui nous font défaut au sein de cette université.

Le Président.- On a une sous-dotation reconnue qui varie, selon les estimations et les années, entre 100 et 150 emplois. Tout cela en est la conséquence. Le fait qu'on nous demande 50 emplois montre bien qu'il y a des besoins, ainsi que le fait que nous ne puissions qu'en redéployer quatre. Pourquoi ne peut-on qu'en redéployer quatre ? Parce que sur la grande majorité des emplois pour lesquels des collègues arrivent à la retraite, et pour lesquels nous pourrions redéployer, en pratique nous ne sommes pas en situation de redéployer parce que ces emplois sont importants, sont nécessaires, sont parfois indispensables là où ils sont. C'est également directement la conséquence de notre sous-encadrement qui fait que nous n'arrivons pratiquement pas à redéployer. Nous sommes vraiment dans une équation quasiment insoluble et tant que nous n'aurons pas d'investissements massifs en termes d'emplois, nous aurons du mal à progresser. La seule petite espérance que nous ayons, c'est ce qui a été engagé l'an passé dans le cas des emplois qu'on appelle les emplois Fioraso : la dotation supplémentaire de 12 emplois qui a été faite à l'Université de Bourgogne dans le cadre du plan de création par l'Etat de 5 000 emplois supplémentaires dans l'Enseignement supérieur et la Recherche sur l'ensemble de la législature. Vous savez que l'an passé, 1 000 emplois ont été créés. Sur ces 1 000 emplois, 12 ont été ventilés à l'Université de Bourgogne. Si, pour l'année qui vient, nous avons à nouveau une dotation en emplois dans le cadre de ce plan, nous aurons une petite marge.

A ce jour, le seul engagement que nous ayons de l'Etat, c'est que les 4 000 emplois qui restent promis seront bien affectés dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. Trois interrogations fondamentales persistent :

- La première est que pour l'instant le ministère ne sait pas s'il va tronçonner ces 4 000 emplois en quatre vagues annuelles de 1 000 emplois ou s'il va au contraire, dès cette année, proposer un plan d'affectation global et pluriannuel de 4 000. Cette décision n'est pas prise, c'est une différence substantielle par rapport à l'an passé.

- La deuxième interrogation qui existe, c'est que le ministère n'a pas tranché sur la ventilation de ces 4 000 emplois entre la dotation contractuelle, la ventilation contractuelle, et la dotation critérisée, ce qui nous permet d'avoir des emplois supplémentaires en raison de notre sous-encadrement. On a le sentiment qu'il y a plutôt une volonté de ventiler ces 4 000 emplois plutôt dans le cadre du contrat comme un levier de la contractualisation. Si cette décision est prise, il est évident que les vagues contractuelles qui sont les premières pourraient être servies les premières et il y aurait donc moins d'emplois pour les vagues suivantes. Ce qui nous mettrait un peu en situation difficile puisque nous sommes en vague B et qu'il y a encore deux ou trois vagues avant la nôtre.

- La troisième incertitude qui pèse sur ces emplois, c'est que le ministère est en train de revoir son modèle d'allocation des ressources. Le modèle SYMPA qui est le modèle qui prévalait jusqu'ici, et que tout le monde conteste, est en cours de

réévaluation et le nouveau modèle n'est pas encore complètement figé, complètement construit. Le ministère ne sait pas s'il va ventiler les emplois maintenant sur l'ancien modèle SYMPA ou s'il va au contraire attendre un peu pour les ventiler sur le nouveau modèle. Tout cela fait beaucoup d'incertitudes.

Je vous en parle parce que c'est un élément important dans nos discussions. Tout cela fait qu'au bout du compte, à l'heure actuelle, nous ne savons pas si nous aurons des emplois supplémentaires cette année dans le cadre de ce plan Fioraso. Si nous les avons, il est certain que cela va nous donner une petite marge pour mener notre politique. Pour l'heure, en termes de redéploiements, pour l'équipe de gouvernance, redéployer est un levier important de la politique. On essaie donc véritablement, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, de redéployer. Nous n'avons malheureusement pas pu redéployer plus de quatre emplois BIATSS cette année.

Sur ces quatre emplois, deux ont été utilisés pour honorer les engagements pluriannuels que nous avons pris l'an passé, l'un pour un laboratoire et l'autre pour une composante, et deux qui vont venir alimenter les services centraux sur des fonctions majeures et pour consolider notre fonction financière. Cette dernière a absolument besoin d'être sécurisée en central. C'est un enjeu véritablement collectif pour l'ensemble de notre établissement. Nous n'avons pas pu faire mieux cette année.

Par contre, et pour poursuivre ce qu'indiquait Samuel, la totalité des requalifications ont été acceptées. Ce qui est important car la requalification signifie une compétence améliorée et un coût supplémentaire.

Globalement, ce que je voudrais dire, car c'est tout de même une chose importante à savoir, c'est que nous sommes sur des grandes masses financières et de grands enjeux pour notre établissement, en masses financières, en volume financier. Le surcoût global de la campagne d'emplois BIATSS tel qu'on vous le présente en grandes masses aujourd'hui vous sera présenté plus précisément au CT, au Conseil académique et au CA du 23. Le surcoût global en année pleine de cette campagne d'emplois BIATSS, uniquement BIATSS, va être de 300 000 €. C'est donc quelque chose de considérable. Ce surcoût global - puisqu'on investit plus sur l'emploi BIATSS - est en quelque sorte équilibré par une sous-consommation sur l'emploi enseignant-chercheur. Ce qui veut dire que pour la deuxième année consécutive, puisque l'an passé la campagne d'emplois était en gros sur un surcoût global en emplois BIATSS de 200 à 250 000 €, notre établissement fait un choix tout de même extrêmement significatif qui est un choix qualitatif fort sur l'emploi BIATSS. C'est quelque chose qui se situe directement dans la continuité des engagements que nous avons pris et de la vision que nous avons voulu partager avec la communauté universitaire de la nécessité de remettre en avant la stratégie de l'établissement et la vision de l'établissement sur la place des personnels administratifs et techniques.

Cela veut dire que, sur deux années, environ 500 000 € de plus sont ventilés au plan qualitatif sur les personnels administratifs et techniques. Si nous pouvions faire plus, nous le ferions vraiment avec beaucoup de plaisir. Mais vous avez malheureusement bien compris que notre volontarisme politique est tout de même bridé par la situation budgétaire et par la situation en termes de plafond d'emplois et de plafond de masse salariale.

M. Clerc.- Sur la résorption de la précarité, il y a un outil qui permet de le

faire, c'est la loi Sauvadet. L'an dernier, ceci a été vraiment précipité parce qu'il a fallu s'organiser, etc. Seulement la moitié des postes qui pouvaient être proposés à la titularisation ont été pris à partir de créations d'emplois et le reste sur des postes vacants. Ceci a limité la résorption de la précarité parce qu'on n'a pas créé 100 % des postes qu'il nous était possible de créer à ce moment-là. Avec le CAS Pensions et avec le recul, on s'aperçoit que certains collègues qui auraient pu être titularisés n'ont finalement pas fait ce choix-là. Mais, comme je le redis, c'était la première année et tout a été assez rapide. Aujourd'hui, on peut peut-être accompagner les collègues potentiellement titularisables, comme on l'a tous préconisé et, cette année, en 2014, créer autant de postes que possible et ne pas utiliser des supports vacants pour ces titularisations. C'est d'ailleurs, il me semble une recommandation du ministère.

Le Président.- Oui, c'est certain, en sachant qu'à un tel choix correspondrait un coût financier important.

Nous avons une autre difficulté, un autre impératif dans toutes ces problématiques, c'est la précision du pilotage de notre masse salariale qui fait que compte tenu de l'extrême difficulté que représente le pilotage précis de la masse salariale, nous nous plaçons volontairement dans une situation de sous-consommation de masse salariale de façon à ne certainement pas risquer d'être en sur consommation. C'est aussi une des raisons qui fait que, depuis que nous sommes passés aux compétences élargies, il s'est imposé à nous le fait de ne pas utiliser la totalité de notre stock d'emplois. C'est aussi une réalité dont nous devons tenir compte. Nous sommes en train de travailler avec le pôle Finances et le pôle Pilotage à l'amélioration de nos outils pour un pilotage très fin de la consommation mois par mois de notre masse salariale. Quand ces outils seront complètement développés et qu'ils seront complètement validés, nous pourrons probablement nous situer plus près du plafond de masse salariale et du plafond d'emplois et donc consommer un peu plus en termes de masse salariale et de plafond d'emplois. Pour l'heure, les outils dont nous disposons ne nous permettent pas de flirter avec la ligne et nous imposent donc de rester prudents.

M. Loquin.- J'aimerais une explication. Je n'ai pas compris de quels postes il s'agit, les postes dont faisait état tout à l'heure l'intervenant précédent. Quels sont ces postes qui pourraient, si j'ai bien compris, être utilisés et que nous n'utilisons pas ? Je n'ai pas bien compris de quoi il s'agissait, c'est simplement de l'ignorance.

M. Mercier.- Cela ne se pose pas en ces termes. Je vais le faire de mémoire puisque cela a été présenté au cours d'un CA il y a plusieurs mois maintenant. Nous avons souhaité, dans un premier temps, essayer de stabiliser les personnels en catégorie C en priorité. Il me semble que ce plan porte sur plusieurs années, trois ou quatre ans. Sachant que le plan de résorption de la précarité par rapport à la loi Sauvadet ne concerne que les collègues qui sont éligibles et pas les autres. Je pense donc que ce que décrivait Monsieur Rollin était plus large que cela, puisque les conditions sont extrêmement précises. A un moment donné, en 2011, des critères d'ancienneté faisaient qu'on était éligible au dispositif. L'application de cette loi relevant de notre devoir de conformité, nous n'avons pas de marge de manœuvre par rapport à cela. La seule marge de manœuvre était de savoir si on insistait d'abord sur les C plutôt que sur les autres catégories.

Le Président.- Sur cette question précise, comme c'est un plan de déprécarisation sur 3 ou 4 ans, nous avons fait le choix de déprécariser en priorité les agents de catégorie C qui sont socialement les personnes les plus fragiles, qui ont le plus de difficultés à passer des concours, donc à se réinsérer. L'idée était de pratiquement déprécariser une grande partie des catégories C l'an passé, d'aborder cette année les catégories B et de terminer par les personnels de catégorie A. C'est effectivement le plan de dé-précarisation qui est sur 3 ou 4 ans.

La réponse que je faisais à Cédric Clerc est plus globale, elle porte sur la capacité que nous avons à créer des emplois. Cette capacité a d'ailleurs été relevée par les magistrats de la Cour des comptes qui indiquent bien que nous sommes dans une situation paradoxale de sous-encadrement, mais nous sous-consommons des emplois et nous sous-consommons de la masse salariale. Ma réponse concernait plutôt ce hiatus apparent entre le fait que nous soyons sous-encadrés et sous-dotés et le fait que nous sous-consommons. Il est vrai que cela peut paraître un paradoxe, mais qui s'explique par la prudence légitime qui s'impose à nous dans le pilotage de notre masse salariale.

Avez-vous d'autres questions ?

M. Clerc.- Concernant le GVT, j'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'engagement de l'Etat à ce jour. Est-ce que vous savez quand est-ce qu'ils décideront éventuellement de nous dire si nous allons avoir 700 000 € de plus de masse salariale à honorer ?

M. Delmas.- L'année dernière, c'était en décembre. A mon avis, cette année, on sera certainement sur le même delta.

M. Clerc.- J'imagine que c'est aussi le cas pour d'autres universités.

M. Delmas.- Oui, c'est pour tout le monde.

M. Clerc.- Dans quelle mesure ne pourrait-on pas, en tant qu'administrateurs, en Conseil d'administration, décider de faire une motion ou quelque chose pour appuyer ce fait ? Il est essentiel que l'Etat contribue à ce GVT et les établissements ne pourront pas subvenir au GVT éternellement.

Le Président.- Je ne crois pas à l'efficacité des motions, mais on peut le faire. En revanche, en juillet, nous avons adressé à la Ministre un courrier à la fois politique et technique très argumenté qui reprenait en substance l'argumentaire qui a été développé par Dominique Delmas sur les grands déséquilibres et les grands manques qui apparaissent à notre budget, dont un certain nombre de grandeurs financières que Dominique vous a présentées. Tout ceci a été adressé à la Ministre avec à la fois un courrier politique et un argumentaire technique en annexe, extrêmement précis, extrêmement rationnel, extrêmement objectif. Tout cela a été fait, nous n'avons pas de réponse. Maintenant, c'est malheureux mais je crois qu'il faut qu'on arrive à positionner cela dans le contexte de la situation financière de l'Etat dont chacun connaît la fragilité. Dominique nous annonce un plan d'économie de 14 milliards

supplémentaires. Vous voyez que l'an passé la contribution au redressement des finances publiques est une chose qui, si je me souviens bien, n'était pas prévue lorsque nous avons construit le budget de l'année 2013. C'est donc quelque chose qui nous a été appliqué en cours d'année budgétaire, alors même que nous ne l'avions pas prévu, sachant qu'il s'agissait de 840 000 €. Rendez-vous compte que nous avons dû assurer un différentiel de sous-dotation de 840 000 € non prévu en cours d'année.

Je ne pense pas que l'Etat fasse cela pour le plaisir de nous martyriser. L'Etat est dans une situation financière difficile. La CPU argumente du mieux qu'elle peut. La Ministre fait également tout ce qu'elle peut aussi pour sécuriser au mieux le budget des universités. Maintenant, tout cela se situe dans le contexte qui est celui qu'on sait, qui est difficile. La situation au niveau de l'Etat descend en cascade sur les opérateurs de l'Etat dont l'université.

Pour autant, dans ce contexte difficile, il faut aussi essayer de voir la facette positive. Nous sommes pour l'instant dans une situation financière équilibrée, tout d'abord parce que nous gérons avec rigueur, parce que je pense que la communauté universitaire a accepté ce message de rigueur. C'est important. Depuis plusieurs années, on tient ce discours et il a été accepté. Et nous sommes tout de même dans une situation où le fonds de roulement que nous avons réussi à constituer nous permet d'investir. Ce qui est important dans ce contexte, parce que les investissements d'aujourd'hui sont ce qui, dans quelques années, si la situation financière se relâche un peu, que la croissance reprend au niveau de l'Europe, que les dotations augmentent, fera que nous nous serons préparés à redémarrer. C'est ce que je vois comme important dans notre capacité à investir.

Il y a tout de même une chose importante qui est qu'au bout du compte, notre fonds de roulement est réservé aux investissements - Dominique l'a bien expliqué -, sur la part investissement d'un certain nombre de services, ce que nous faisons cette année est important : on prélève sur le fonds pour payer l'investissement de la DSI, pour payer la part investissement du service technique. Tout cela nous a tout de même été permis, sachant que la loi nous permet de le faire, c'est bien de l'investissement, on prélève sur le fonds pour cette part d'investissement. Cela nous a donné de la marge et nous a permis d'augmenter la dotation des composantes de 250 000 €, de nous créer des marges. Ce sont des équilibres complexes et nous arrivons fort heureusement à nous créer ces marges. A ce titre, je ne voudrais pas que nous fassions trop de misérabilisme, c'est-à-dire que nous devons être lucides. Nous sommes dans une situation difficile, même extrêmement difficile, nous faisons partie des universités sous-dotées. En même temps, la culture d'une gestion rigoureuse que nous avons acquise tous ensemble depuis maintenant plusieurs années, fait que même si c'est difficile pour tout le monde, et je ne veux pas contester qu'on ne puisse pas racheter des tapis de sol ou ces choses-là, c'est difficile mais, au bout du compte, on travaille tous, on continue de créer et d'innover sur le plan des formations et on continue d'innover sur le plan de la créativité de la Recherche. Ce n'est pas si mal. On investit pour préparer l'avenir et des jours meilleurs quand la situation financière de l'Europe - puisque c'est dans ce contexte qu'il faut voir les choses - sera moins tendue. Ce n'est pas simple mais nous ne sommes pas aussi mal que cela.

Ceci pour dire que nous n'avons bien sûr pas reçu de réponse de la Ministre. Il y a une chose que j'aurais aimé aborder à ce sujet, c'est un des messages que j'ai essayé de porter auprès de Geneviève Fioraso chaque fois qu'on l'a rencontrée

ou qu'on lui a écrit. Ce message est plus philosophique qu'autre chose, c'est d'attirer l'attention de Madame la Ministre sur des établissements comme le nôtre, qui sont sous-dotés, qui sont dans une situation difficile et qui, pourtant, parce qu'ils sont rigoureux, arrivent à être bien gérés : *"S'il vous plaît, encouragez ces établissements en tenant compte des efforts qu'ils font, en ne baissant pas leur dotation et en leur donnant un petit coup de pouce."* C'était plutôt l'idée de dire : *"Vous avez besoin de démonstrateur de succès. On peut considérer, dans le contexte de sous-dotation dans lequel nous sommes, que l'état de nos finances est plutôt un bon démonstrateur de succès."* Honnêtement, je ne suis pas certain d'avoir été entendu là-dessus puisque, en gros, en termes de dotations, sur le budget 2013, nous étions dans la stricte moyenne et nous avons été augmentés de 2 %, ce qui a été à peu près l'augmentation moyenne de tous les établissements. Nous n'avons donc pas eu le petit coup de pouce que j'aurais aimé que nous ayons. Et puis, les 12 emplois supplémentaires que nous avons eus dans le cadre du plan Fioraso, quand on regarde les critères qui avaient été choisis pour ventiler ces emplois, on était exactement dans ce qu'on pouvait attendre. Là encore, nous n'avons donc pas eu de petit coup de pouce supplémentaire. Nous n'avons pas eu plus, nous n'avons pas eu moins. J'aurais bien aimé que nous ayons un peu plus en récompense des efforts qui sont faits. Cela n'a pas été le cas. Nous allons donc continuer d'essayer d'argumenter.

Est-ce que vous avez d'autres questions sur ces grands éléments de budget, d'emplois ? Estimez-vous que nous ayons répondu correctement à toutes vos interrogations ? Si c'est le cas, je vais soumettre cela à votre approbation. C'est un vote d'approbation qui ne vaut pas approbation du budget, c'est un vote d'orientation qui va nous permettre d'avancer dans les semaines qui viennent et de poursuivre le travail de construction budgétaire. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait l'an passé à ce moment de l'année, nous avons demandé un vote d'orientation. On va donc peut-être voter à la fois sur les emplois et sur le budget, donc en séparant les deux.

Sur les grandes orientations budgétaires telles qu'elles vous ont été présentées par Dominique, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? une abstention

L'encouragement est fort.

M. Rollin.- Je ne vote pas.

21 pour, 1 abstention, 2 refus de prendre part au vote

Sur la campagne d'emplois, mêmes questions : qui s'oppose aux grandes orientations que nous vous avons présentées en termes de campagne d'emplois ?

Qui s'abstient ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

20 pour, 4 abstentions

Merci.

Nous allons poursuivre le débat en CT, en Conseil académique, puis en Conseil d'administration, mais l'orientation que vous nous donnez aujourd'hui est une orientation qui nous permet d'aller de l'avant et qui légitime le travail que nous faisons.

III) Composition de la commission des statuts

Le Président.- Je vais rapidement vous expliquer pourquoi il faut, à mon sens, que nous la fassions évoluer et ensuite nous allons proposer une nouvelle commission des statuts. L'année qui vient va être, en matière d'évolution des statuts, lourde au niveau de la charge de travail et essentielle. Cette année va être lourde parce qu'on va devoir prendre des décisions statutaires à trois niveaux.

On doit tout d'abord revoir les statuts d'un grand nombre de nos composantes. On doit revoir les statuts de l'UFR Droit/Sciences politiques qui intègre l'IPAG, elle va possiblement également intégrer un nouveau département d'économie. Ceci va donc nous amener à revoir les statuts de plusieurs de nos composantes qui s'articulent autour de cette opération. Nous allons également devoir revoir les statuts de l'UFR de Médecine et de l'UFR de Pharmacie puisque la volonté de ces deux composantes est de faire une grande UFR de Santé, probablement dès le début de l'année 2014. Nous allons bien entendu devoir construire les statuts de l'ÉSPÉ. Ce faisant, nous allons revoir corrélativement les statuts de l'IUP Diderot, de l'UFR Sciences humaines et du CIPE. Vous voyez un ensemble de mouvements. Nous allons également faire évoluer les statuts de l'IAE qui va devenir une composante, elle change de statuts, et j'en oublie peut-être. Donc beaucoup de composantes, d'activités de notre université pour lesquelles il va y avoir un travail de réflexion très approfondi sur les statuts.

Deuxième niveau dans nos réflexions statutaires, c'est que dans le cadre de la loi Enseignement supérieur et Recherche révisée, telle qu'elle a été votée par le Parlement le 22 juillet, nous avons un an pour revoir les statuts de l'Université de Bourgogne et les mettre en conformité avec la loi révisée. Cette loi révisée n'est pas une loi de rupture majeure mais c'est tout de même une loi qui met en place un certain nombre d'évolutions significatives. C'est tout d'abord une loi qui va nous amener à revoir la taille et les équilibres de notre Conseil d'administration puisque, dans la loi révisée, une université telle que la nôtre peut avoir un Conseil d'administration qui comprend entre 30 et 36 membres, alors que nous sommes actuellement 28, avec des équilibres internes qui sont modifiés. Ce sera un travail important qui nous attend dans l'année qui vient. La loi révisée va nous faire mettre en place le Conseil académique qui a un certain nombre de fonctions qui sont nouvelles. Elle va reventiler un certain nombre de fonctions. Par exemple, beaucoup de fonctions du Conseil d'administration restreint vont être basculées sur le Conseil académique restreint. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Ce sont aussi des évolutions statutaires. La loi met en place officiellement un Conseil des directeurs de composante. Nous l'avons fait de façon officieuse mais la loi le met en place de façon statutaire.

Un certain nombre de choses vont s'imposer à nous. Tout ceci devant impérativement être voté avant le 21 juillet 2014, donc un travail significatif qui devra

bien entendu intégrer les nouveaux périmètres de composante que nous aurons déterminés.

Troisième niveau de travail sur les statuts, c'est l'Université de Bourgogne/ Franche-Comté, dont nous avons voté le cadre juridique en juillet dernier. L'année qui vient va, bien entendu, être l'année d'élaboration des statuts de cette université de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre d'une communauté d'universités et d'établissements. Là encore, nous avons jusqu'au 21 juillet 2014 pour voter ces statuts nouveaux et à l'Université de Franche-Comté et à l'Université de Bourgogne.

Vous voyez donc trois étages d'évolutions statutaires, ce qui veut dire un travail soutenu et qui va s'enchaîner avec une cohérence tout au long de l'année. Pour faire cela, la commission des statuts actuelle n'est pas adaptée. Cette commission est adaptée à des discussions, à des débats, mais elle n'est pas adaptée à ce type de grands enjeux et à ce type de travail soutenu parce que c'est une commission ouverte. Comme toutes les commissions qui sont ouvertes et un peu à géométrie variable, les collègues y viennent ou n'y viennent pas en fonction de l'intérêt qu'ils portent à tel ou tel ordre du jour. Ce n'est donc pas une commission qui permet un engagement continu dans l'année. Pour cette raison, je souhaite que l'on revoie la commission des statuts.

Je vous en parle alors que je ne suis pas obligé de le faire dans la mesure où la commission des statuts est une commission qui est strictement de prérogatives et décisions du Président. Vous savez que je n'aime pas fonctionner de cette manière et que, d'une façon générale, de la même façon que nous avons mis en place une commission des investissements dont nous avons soumis la proposition au CA, de la même façon que nous avons revu la commission qui s'occupe des promotions des enseignants-chercheurs au printemps dernier, comme nous l'avons soumise au CA, je souhaite soumettre au Conseil d'administration cette nouvelle commission des statuts. Ceci avec la même philosophie que celle qui a prévalu pour la commission des investissements et pour la commission qui gère les promotions ; je voudrais une commission qui soit resserrée. Ces commissions resserrées, donc avec un certain nombre de collègues qui s'engagent à travailler de façon opérationnelle, sur ce type de grands enjeux, permettent de bien fonctionner. Nous en avons l'expérience sur les investissements, c'est cette commission qui a travaillé de façon assidue sur les PPI. Nous avons une expérience sur La CALEChe (Commission d'Avancement Local des Enseignants-Chercheurs), qui a fait un travail approfondi, long et sérieux. Je voudrais donc que nous fassions la même chose sur la commission des statuts.

Ce que je voudrais vous proposer, c'est une commission qui comprendrait 14 personnes. C'est ce qu'on a dans la commission La CALEChe. 14 personnes avec le Président et la Directrice générale des services, bien sûr.

Dans cette commission, il y aurait :

- huit membres du Conseil d'administration, quatre enseignants-chercheurs désignés par le Conseil d'administration en son sein, donc quatre d'entre vous, deux personnels administratifs et techniques désignés par le Conseil d'administration en son sein, et deux étudiants désignés par le Conseil d'administration en son sein. Ce qui fait huit personnes, avec une volonté de donner une forte représentation proportionnelle aux personnels administratifs et techniques, et une forte représentation aux étudiants, ce qui traduit la continuité des affichages politiques que nous souhaitons mettre en œuvre.

- Un directeur de composante qui siègera dans cette commission non pas pour représenter sa composante mais qui sera le représentant de la communauté des

directeurs de composante. Il sera dans la commission pour faire entendre la voix et les préoccupations des composantes.

- De la même façon et parallèlement, un directeur de laboratoire qui sera le représentant de la conférence des directeurs de laboratoire.

- Et puis également, parce qu'il nous faut nous entourer d'un panel de regards et de compétences, un responsable administratif de composante ou de laboratoire et un directeur de pôle ou un directeur de service commun, central ou général, quelqu'un qui ait une compétence administrative forte qui viendra nous apporter sa compétence.

L'idée est bien que nous nous entourions de compétences plutôt que de personnes qui vont venir en étant les "envoyés" de leur service, ce n'est pas cela l'idée. J'y ai beaucoup réfléchi, nous aurions pu avoir des représentants du CS, du CEVU, on aurait pu avoir des non-élus, mais nous allons travailler sur les statuts. Les statuts sont politiques, il s'agit de la prérogative du Conseil d'administration pour l'essentiel. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons avoir une forte représentation d'administrateurs dans cette commission.

Voilà la proposition que je vous fais. Si vous êtes d'accord sur cette proposition, le prochain Conseil d'administration que nous aurons le 23 septembre nous permettra de décider ensemble, les représentants des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs et techniques, ainsi que les étudiants. Si vous en êtes d'accord, dès lundi nous lançons la procédure qui va permettre aux directeurs de composante de désigner entre eux leur représentant, ainsi qu'aux directeurs de laboratoire, probablement par une procédure de votes qui va être gérée par le service des affaires générales. La première réunion de la commission des statuts est programmée le 30 septembre. Là encore, ceux d'entre vous qui seraient intéressés pour entrer dans cette commission, retenez cette date du 30 pour la première réunion.

Je le dis parce que nous avons fait un calendrier de la commission des statuts et compte tenu de la charge de travail que nous avons, il va falloir que nous tenions ce calendrier tout au long de l'année. Il faut, idéalement, que nous arrivions au vote majeur sur les statuts de l'UB et sur les statuts de l'UBFC en mai / juin pour avoir encore quelques semaines de marge avant le 21 juillet au cas où nous ayons un accident politique de parcours qui fasse que nous n'ayons pas d'emblée un vote favorable et que nous devions revenir à ces votes. Il nous faut donc nous mettre en situation d'avoir terminé notre année de révisions statutaires idéalement en mai / juin.

Voilà, en gros, la situation sur ces évolutions statutaires qui vont être des choses importantes pour nous tous cette année. Je soumetts à votre discussion cette proposition.

M. Loquin.- Je vais essayer de rester cohérent avec mes positions précédentes. J'avoue que je suis hostile à cette centralisation excessive des décisions. Je suis plus Girondin que Jacobin, finalement ! Il y avait un système assez démocratique où les élus du CA qui étaient engagés dans la politique de l'université pouvaient participer à toutes les commissions, qu'il s'agisse de la commission des statuts, de la commission des relations internationales qui, apparemment, n'existe plus, mais je referme la parenthèse. Je trouvais que c'était démocratique et que cela permettait à tous les courants de pensée de s'exprimer et de participer aussi à un travail collectif utile à tout le monde. Là, on bloque complètement le système avec des

commissions prédéterminées à l'avance. Je trouve personnellement que c'est un recul dans la vie démocratique de l'université. J'avais exprimé la même opinion à propos de la commission de recrutement, je suis donc logique avec moi-même, je voterai contre.

Le Président.- Eric, tu es en parfaite cohérence avec toi-même, c'est parfaitement respectable et compréhensible. Pour autant, je crois que force est de reconnaître, et je pense que tu ne me contrediras pas sur ce point, que la commission qui a travaillé sur les promotions a bien travaillé.

M. Loquin.- Elle a bien travaillé.

Le Président.- Elle a travaillé avec beaucoup de rigueur et la procédure globale qui a été mise sur l'articulation entre cette commission, dans laquelle d'ailleurs toutes les voix de l'établissement et toutes les représentations en termes de listes politiques, d'équilibres politiques, étaient présentes, ainsi que les forces syndicales ; je crois qu'il n'y a pas eu de contestation sur le fonctionnement.

Au bout du compte, même si cela peut sembler quelque chose d'un peu rigide, le fait d'organiser les choses a fait que - en respectant les équilibres, je suis bien d'accord et c'est ce qu'on a fait, ce qu'on a fait aussi pour la commission des investissements - personne n'a été en situation de contester la rigueur intellectuelle et les décisions qui ont été prises.

M. Loquin.- C'est un problème de philosophie. Je ne conteste pas le bon travail de la commission chargée des recrutements, mais ce n'est pas ma philosophie de la gouvernance de l'université.

Le Président.- Je comprends, c'est parfaitement respectable mais, encore une fois, il y a des chantiers qui nécessitent un engagement dans le temps et une grande rigueur de travail qu'on ne peut pas avoir dans des commissions dans lesquelles, en fonction de l'ordre du jour, tel ou tel vient, sachant que des groupes peuvent venir et influencer sur des orientations. Nous avons besoin de ce type de commission sur des choses aussi sérieuses que les statuts, parce que la révision de nos statuts telle qu'on va la faire est quelque chose qui va engager non seulement le périmètre de plusieurs composantes, mais probablement les statuts de l'UB pour plusieurs années, parce que je ne suis pas sûr que nous ayons des lois Enseignement supérieur et Recherche tous les 4 ans, et puis l'UBFC. C'est donc quelque chose qui nécessite que nous maîtrisions les débats. L'idée n'est certainement pas de verrouiller les accès, on peut faire, comme on l'a fait, en sorte qu'il y ait une représentation équilibrée, c'est d'ailleurs bien notre volonté, mais que ce soit quelque chose de correctement maîtrisé.

Même chose, la commission des relations internationales n'existait plus, nous l'avons réactivée l'an passé. Cette commission s'est réunie l'an passé et c'est cette commission des relations internationales qui a été le premier étage et qui a validé le principe de masters internationaux. Nous l'avons donc réactivée l'an passé.

M. Loquin.- Les membres du Conseil d'administration n'ont plus de convocation.

Le Président.- Je ne sais pas. Je n'ai plus cela en tête, je ne peux donc pas te répondre.

M. Loquin.- Je peux le certifier.

Le Président.- En tout cas, cette commission a été réactivée et a travaillé l'an passé.

Qui souhaite intervenir dans ce débat sur la commission des statuts ?

Mme Maurel.- Tu viens de dire une chose importante, c'est la question de la pluralité des points de vue qui peuvent s'exprimer dans cette commission. La commission des statuts sur l'uB et l'UBFC est quelque chose de très important pour notre université, pour la communauté qui va se construire et il me semble qu'il faudrait effectivement trouver un moyen pour assurer une pluralité dans ces commissions. Je n'ai pas d'idées à proposer parce que je "débarque" un peu et je ne sais encore pas trop comment on pourrait imaginer les choses, en tout cas il me semble que ce serait important.

Le Président.- C'est tout à fait vrai, Laurence. C'est d'ailleurs, encore une fois, ce que nous avons fait dans La CALEChe où mon attention avait été attirée sur le fait qu'il fallait veiller à ce qu'il y ait un bon équilibre entre les différentes forces politiques de notre université, c'est ce qui a été fait dans La CALEChe, c'est ce qu'on fera ici. On aurait pu vous proposer un vote nominatif aujourd'hui, je n'ai pas voulu qu'on fasse cela. Aujourd'hui, nous discutons et nous allons proposer une délibération sur les grands principes de la composition mais on fera le vote sur les personnes lors du prochain Conseil d'administration. On fait précisément cela pour laisser un temps suffisant pour que chacun réfléchisse s'il souhaite ou non être candidat à cette instance qui sera importante. C'est précisément pour qu'on puisse travailler en deux temps, comme on le fait sur les grands enjeux depuis l'année passée, où j'aime bien qu'on se donne le temps de la réflexion entre deux conseils sur des décisions aussi engageantes.

M. de Mesnard.- Une remarque : il n'y a personne des services juridiques. Ne faut-il pas le prévoir ? A moins que ce soit la dernière ligne.

Le Président.- Non. Le service juridique a toute sa place, il sera présent mais c'est un service support. Le service juridique sera évidemment présent plus que quotidiennement et aura un rôle éminent. Hélène suivra tout cela, mais il est bien entendu que le service juridique n'a pas de rôle politique décisionnel.

Mme Maurel.- J'ai encore une question. En regardant la diapositive, je m'aperçois que pour responsable administratif et directeur de pôle ou de service commun, les personnes sont désignées par la Directrice générale des services. Je sais bien qu'il n'existe pas de conférence des directeurs, de responsable administratif de composante, etc., c'est donc peut-être un peu compliqué mais je trouve peut-être un peu dommage que, pour ces catégories de personnel là aussi, il n'y ait pas la possibilité de désigner quelqu'un. Question ouverte.

Le Président.- C'est vrai mais, comme tu le dis, il paraît complexe qu'on puisse avoir une procédure d'élection. C'est relativement faisable pour les directeurs de composante ou de laboratoire parce que le périmètre est bien défini. C'est plus compliqué pour les autres personnels. Je pense en plus qu'il faut faire confiance à la Directrice générale des services qui aura une vision équilibrée sur ces choses-là. L'enjeu est peut-être moins politique que sur les doyens et les directeurs de laboratoire que cela ne l'est probablement pour les responsables administratifs et les responsables de pôle ou de service.

Mme Maurel.- Je tiens à préciser que c'était une question de principe et que je ne remets absolument pas en cause la Directrice générale des services. Ce n'était pas mon propos.

Le Président.- On s'est posé également cette question mais je pense qu'on doit pouvoir avancer dans des conditions de bon équilibre.

Avez-vous d'autres remarques ou d'autres questions sur ce thème ?

Encore une fois, ceci va nous mettre en situation, au prochain CA, de mettre un point à l'ordre du jour sur la désignation nominative des membres de cette commission qui, une semaine après, commencera à travailler.

S'il n'y a pas d'autres questions, si nous sommes au bout de notre discussion, je vous propose d'approuver le projet de cette nouvelle commission des statuts.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette structure ? Un vote négatif.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

23 pour, 1 contre

Je vous remercie infiniment. Réfléchissez tous à la façon dont les uns ou les autres pourraient candidater à cette commission pour le lundi 23 septembre.

IV) Questions diverses

- Avis sur la nomination du Directeur du service commun de formations continue et par alternance

Le Président.- Nous avons un dernier point à l'ordre du jour qui devrait être rapide. Il vous a été adressé en additif au Conseil d'administration. Nous avons besoin d'un vote sur la désignation du nouveau directeur du SUFCOB, le service commun de formation continue. Je vais vous expliquer rapidement le contexte, la situation. Je ne pense pas avoir eu l'occasion de le faire devant le Conseil d'administration.

Le SUFCOB est un service important, essentiel, dans la politique de notre université. Franck Hendel, qui en est encore le directeur, a fait trois mandats à la tête du

SUFCOB. Il a fait 9 années à la tête de ce service. Son mandat expire au mois d'octobre. Le choix, qui n'a pas été facile, était de savoir s'il fallait reconduire ou non Franck à la tête du SUFCOB. Je ne l'ai pas fait. Cela n'a pas été une décision facile parce que j'ai à la fois beaucoup d'estime pour Franck et pour le travail qu'il a fait. J'ai de l'amitié pour lui, mais il m'a semblé que sur une grande fonction transversale d'intérêt général comme celle du SUFCOB, et comme d'ailleurs pour n'importe quelle autre grande fonction transversale, il n'était pas sain que la même personne assure une direction pendant quelque chose qui serait de plus de 10 ans, puisque cela aurait amené Franck à assurer 12 années consécutives la direction du SUFCOB. Je pense que ce n'est pas raisonnable parce qu'au bout d'un certain nombre d'années, on perd un peu de sa créativité, on perd sa capacité à avoir un regard neuf, à s'interroger sur sa propre action. J'ai donc décidé de ne pas renouveler Franck Hendel à la direction du SUFCOB.

Je dois dire que Franck a pris cette décision avec beaucoup de calme et de dignité, sachant que c'était une grande déception pour lui. Il n'y a pas d'inimitié entre nous, il va d'ailleurs rester associé à notre équipe. Il va se voir confier une charge de mission sur un grand projet emblématique sur lequel nous travaillons tous ensemble. Ceci pour vous dire que ma confiance en lui est pleine et entière, que c'était une décision de principe.

A partir du moment où Franck n'était pas renouvelé, il fallait trouver un nouveau directeur au SUFCOB. Une procédure d'appel à candidature a été lancée dans le courant du mois de juin. Nous avons reçu quatre candidatures. Ces quatre candidats ont été auditionnés au mois de juillet de façon très approfondie dans un cadre qui était parfaitement structuré : il y avait trois quarts d'heure d'entretien minutés pour chacun des candidats, donc dans des conditions de parfaite équité. Cette commission était constituée par moi-même, par Marie-France Mathieu en tant que représentante de la direction générale des services, par Frédéric Debeaufort en tant que vice-président impliqué dans les formations professionnalisantes et puis Jean Guzzo en tant que vice-président en charge de la valorisation. Nous étions cinq. Nous avons, de façon parfaitement unanime, choisi comme directeur du SUFCOB Monsieur Gilles Brachotte, enseignant à l'IUT de Dijon Auxerre, maître de conférences. Il nous paraît être un excellent candidat à qui nous souhaitons faire confiance.

Si vous le voulez bien, nous avons besoin que le Conseil d'administration approuve la nomination de Gilles Brachotte à la direction du SUFCOB pour qu'il puisse prendre ses fonctions début octobre.

Je peux bien sûr répondre à vos questions, si vous en avez, sur ce sujet.

M. Loquin.- Quels étaient les trois autres candidats ?

Le Président.- Ce n'est pas un secret. Les trois autres candidats étaient Madame Agnès Basaille, maître de conférences à l'IUT de Chalon sur Saône. Elle candidatait parce qu'elle a l'expérience de la gestion d'une licence professionnelle. Monsieur Ernest Galindo, enseignant à l'ISAT à Nevers. Il est en charge des relations partenariales avec les entreprises. Il s'intéresse donc aussi beaucoup à ces questions de formations professionnalisantes. Monsieur Emmanuel Saleur qui travaille déjà au

SUFCOB, qui a donc déjà une expérience de l'ingénierie de formation dans le cadre de la formation continue.

Gilles Brachotte nous est clairement apparu comme étant largement le meilleur des candidats. Il a également lui-même une expérience dans le domaine de la formation continue. Il nous est apparu comme le candidat ayant la meilleure vision de long terme de ce vers quoi nous souhaitons aller. Ce qui ne veut pas dire que les autres candidats n'étaient pas de bons candidats. Ils avaient tous de bons atouts à faire valoir, ils les ont d'ailleurs fait valoir. Gilles a été retenu de façon unanime.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver la nomination de Gilles Brachotte à la direction du SUFCOB.

M. Clerc.- Je fais toute confiance à votre jury de sélection mais je ne connais pas du tout cette personne qui ne se présente pas ici. Je m'abstiendrai donc, simplement pour cette raison.

Le Président.- Donc une abstention.
Y a-t-il des refus de vote ?

Mme Maurel.- Je m'abstiens également.

Le Président.- Deux abstentions.
Y a-t-il des refus de vote ?
Y a-t-il d'autres abstentions ? Quatre abstentions.
Y a-t-il des oppositions ?
Y a-t-il des refus de vote ?
Très bien. Quatre abstentions.

20 pour, 4 abstentions

La nomination de Gilles Brachotte à la direction du SUFCOB est donc actée par notre Conseil d'administration.

Notre ordre du jour se termine.

M. Rollin.- J'ai une question subsidiaire. Le Vélotour va être organisé dans nos bâtiments. On a parlé de budget, j'ai donc une question. Les bâtiments vont être ouverts. Qui va prendre cela en charge ? Est-ce l'organisateur qui prend en charge le surcoût lié au gardiennage, au nettoyage et à la remise en état ? Est-ce que ces coûts sont pris en charge par l'université ? Si oui, à combien se montera cette opération ?

Il me semble que c'est une question que nous sommes en droit de nous poser en tant qu'administrateur.

Le Président.- Vous êtes parfaitement en droit de vous interroger mais, très honnêtement, je n'ai pas la réponse à ces questions. Je ne sais pas si Madame Mathieu peut répondre.

Mme Mathieu.- Pas de manière précise, mais après il faut voir comment on définit les coûts. Il y a tout de même également une communication sur l'université,

donc un aspect positif dans une telle action. Après, on peut effectivement parler de cette information sur l'université. Il y aura peut-être un coût, tout dépendra aussi du temps par rapport au ménage. Mais le lundi matin, comme tous les lundis matins, il y a toujours du ménage. Je pense donc qu'on pourra l'absorber.

M. Rollin.- Ce n'est pas la même chose de faire passer des personnes à pied que de faire passer des personnes en vélo, surtout s'il pleut. Avec des pneus, dans certains bâtiments, les personnels ne passeront pas que 10 minutes à certains endroits.

Il n'y a pas que la partie ménage, il y a la partie gardiennage durant le week-end. Est-ce que ce sont des personnels qui ont été volontaires pour faire l'accueil ? A-t-on fait appel à une société de gardiennage ? C'est tout de suite des coûts. Il y a ces deux aspects parce qu'on nous dit qu'on a des budgets enseignement, je veux bien entendre qu'il y ait une partie communication mais je ne suis pas aussi sûr que cela qu'avoir trois lignes dans la presse pour dire qu'il y a eu un passage dans les bâtiments de l'université soit intéressant. Cela va coûter aussi cher que si c'était l'université.

Je sais que quand une manifestation sportive a lieu dans ma commune, toute la publicité est prise en charge par l'organisateur et je ne paie rien. Sinon, cela ne passe pas chez moi, c'est tout. Je ne veux pas payer 15 ou 25 000 € pour voir paraître trois fois mon nom dans un article.

Mme Mathieu.- Il y a une prise en charge avec les personnes prévues sur le parcours, il y a une répartition, une ventilation du coût pour Vélotour. La prise en charge n'est pas totale par l'université.

Le Président.- Je n'ai pas les réponses précises, on vous les apportera lors du prochain Conseil d'administration. Ce sera clair, net et transparent, il n'y a pas de secret là-dessus.

M. Loquin.- J'ai une question diverse. J'ai cours lundi à Gutenberg. Je suis allé repérer les lieux. Je sais que j'ai des étudiants handicapés dans mon amphi. Il est impossible de faire fonctionner les ascenseurs, et cela depuis plusieurs mois. Il serait bien que la rentrée puisse se faire aussi pour les étudiants handicapés.

Le Président.- D'accord. Nous allons y veiller.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

J'en profite tout de même pour dire que nous mettons en place cette année une rentrée solennelle de l'Université de Bourgogne sur chacun des campus territoriaux. Sur le campus dijonnais, elle a lieu à l'amphi Galilée lundi prochain, à partir de 14 h 30. Tous les membres du Conseil d'administration sont bien entendu invités, ils seront les bienvenus pour s'associer à cette manifestation.

M. Loquin.- Il n'y a pas d'ascenseur non plus à Galilée.

